



EUREKA

CENTRE DE SOUTIEN SCOLAIRE

មជ្ឈមណ្ឌលរៀនគូរចំប៉ន

www.eureka-cambodia.com

REGLEMENT INTERIEUR SOUTIEN SCOLAIRE ANNEE 2016/2017

Afin que l'année se déroule dans les meilleures conditions, nous vous demandons de lire attentivement le règlement intérieur et de le conserver. EUREKA soutien scolaire est ouvert à toutes et à tous sans distinction de race, de sexe, de culture ou de religion. Le centre s'engage à respecter chaque individu dans sa différence. En vous inscrivant aux cours, vous adhérez à son projet éducatif et pédagogique ainsi qu'à son fonctionnement interne.

1/ INSCRIPTION ET ADMISSION

Article 1 -1

L'inscription est prise en compte uniquement lorsque le dossier est complet :

- Fiche d'inscription et contrat dûment remplie et signée

- Une attestation de décharge de responsabilité
- Le règlement des frais d'un minimum de 30% de la somme totale

Article 1-2

L'inscription devient définitive après étude du dossier et accord de la direction.

Article 1-3

Pour les mineurs la présence du responsable légal(e) est obligatoire au moment de l'inscription.

2/FRAIS

Article 2-1

Le paiement en espèce s'effectue en une seule fois.

3/ CLAUSE DE REMBOURSEMENT et de NON REMBOURSEMENT

Article 3-1

Aucun remboursement n'est effectué dans le cas :

- Si le rendez-vous n'a pas été honoré ou si les parents informent la structure moins de 24 heures à l'avance.

Article 3-2

EUREKA s'engage à rembourser une partie des cotisations dans le cas :

- Si le rendez-vous a été annulé plus de 24 heures à l'avance

4/ ASSIDUITE

Article 4-1

L'inscription aux cours de soutien scolaire implique les adhérents à honorer les rendez-vous pris avec les intervenants.

Article 4-2

Toute absence doit être signalée par mail sur team@eureka-cambodia.com au secrétariat 24h avant le cours.

5/ LIEUX, ACCUEIL ET HORAIRES DES COURS

Article 5-1

Lieu des cours de soutien scolaire : rue 75 numéro 34A, Phnom Penh, CAMBODGE

Article 5-2

Les horaires du soutien scolaire cours collectifs sont présents sur le site internet :

www.eureka-cambodia.com

Article 5-3

Une fois les cours de soutien scolaire commencés, les portes sont fermées après 10minutes et aucune personne ne sera admise dans les salles.

Article 5-4

Pendant l'année, des changements d'horaires des cours peuvent s'opérer. Les adhérents sont informés des modifications si elles ont lieu.

6/ REGLES DE VIE

Article 6-1

Tout manquement au règlement peut donner lieu à une exclusion.

Article 6-2

Aucune violence verbale et/ou physique, ni langage grossier à l'encontre d'autres enfants ou adultes ne sera tolérée au sein de la structure, sous peine d'exclusion.

Article 6-3

Toute personne portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un intervenant ou d'un membre de la structure seront exclues.

Article 6-4

L'adhérent s'engage à respecter les consignes de travail demandées par l'intervenant et à apporter le matériel nécessaire.

Article 6-5

L'adhérent est tenu de respecter la propriété des locaux et de s'interdire toute dégradation volontaire des locaux et du matériel mis à disposition.

8/SECURITE

Article 7-1

Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents avant et après les horaires des cours.

Article 7-2

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à sortir seul sans l'autorisation écrite des parents. Une mention d'autorisation est prévue dans la fiche d'inscription.

Article 7-3

Les parents qui accompagnent leur enfant aux cours doivent impérativement s'assurer de la présence de l'intervenant scolaire de leur enfant avant de repartir.

Article 7-4

Les parents peuvent attendre dans les locaux la sortie des enfants

Article 7-5

Les objets dangereux, les jeux électroniques, jouets et port de bijoux (objet de valeur) sont interdits. La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

8/ DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Article 8

Je soussigné(e)
.....
..... responsable légal
de l'enfant autorise mon fils/ma fille
....., à
participer aux activités se déroulant à
EUREKA durant toute l'année et
décharge donc de toute responsabilité
la structure EUREKA de tout incident qui
pourrait subvenir à partir de ce

moment et déclare renoncer à tout recours à son encontre.

Fait le :

Signature du représentant légal
(précédée de la mention lu et
approuvé)